



**Convention dans le cadre du développement de la filière des couches
lavables – Programme Réduction des Déchets
2011 – 2014**

- N°:
- Date de notification :

CONVENTION ENTRE :

NOM.....

ADRESSE.....

N° Siret :.....

Représentant :

Agissant en qualité de

Ci après désigné par « le bénéficiaire »

ET

La Communauté de Communes du Centre Littoral de Guyane

Chemin la Chaumière – Quartier Balata – BP 92 66 - 97300 Cayenne Cedex

Représentant : Monsieur Rodolphe Alexandre

Agissant en qualité de Président

Vu l'arrêté préfectoral N°698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la CCCL

Vu l'Arrêté Préfectoral n°2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à compter du 1er janvier 2012 ;

Vu la délibération N°65/2011/CCCL en date du 28 septembre 2011, il a été arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

Dans le but de réduire les déchets sanitaires, la CCCL assure une campagne de sensibilisation et de promotion des couches lavables, en partenariat avec les points de vente identifiés de son territoire. La promotion consiste en l'attribution d'une aide aux administrés de 50% sur l'achat d'un Kit. Le plafond de l'aide est fixé à 300 euros par enfant dans la limite de deux enfants par foyer.

Un formulaire de demande d'aide à l'achat doit être présenté par l'administré et devra porter le tampon et la signature de la CCCL afin d'être valable.

Afin de bénéficier de la réduction les administrés devront pour cela joindre au formulaire, une copie de leur pièce d'identité, une copie d'un justificatif de domicile, une copie de l'extrait d'acte de naissance de l'enfant ou une copie du certificat de grossesse pour les grossesses en cours. La charte d'engagement du formulaire devra être signée par le demandeur.

Le kit de couche lavable sera constitué de couches, de culottes, de rouleaux de protections, ainsi que de nombreux accessoires. Les détails des différents kits sont présentés en annexe 1 de la présente convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DES POINTS DE VENTE

Le point de vente adhérant à la présente convention s'engage sur les communes membres de la CCCL à être équipé en stock de couches lavables auprès d'un fournisseur de leur choix. Il s'engage également :

- A former le personnel

Obligation de formation

Deux personnes par point de vente devront être formées et désignées comme responsables du suivi de la vente et des conseils auprès des clients en demande.

Responsable 1 :Signature :

Responsable 2 :Signature :

Liste des personnes ayant suivi la formation et pouvant devenir suppléant aux responsables désignés :

Nom	Prénom	Signature

- A faire profiter de la promotion aux administrés ayant remplis les conditions générales et dont le formulaire aura été validé par la CCCL
- A pratiquer des prix justes et raisonnables afin de favoriser le développement de la filière
- A assurer la bonne visibilité du produit au sein de la surface marchande.
- A proposer des couches ayant les caractéristiques suivantes : label bio, normes UE, label Hypoallergénique
- A détenir à tout moment un stock suffisant
- A communiquer à la CCCL les résultats des ventes, ceci dans un but statistique
- A communiquer à la CCCL tous problèmes liés à la mise en œuvre ou à l'exécution de l'opération

ARTICLE 3 : OBLIGATION DE LA CCCL

Conformément à la réglementation, La CCCL s'engage :

- A communiquer activement et régulièrement sur l'utilisation des couches lavables par la création d'outils et support de communication, stands, ateliers de formation voir annexe 1.
- Les informations et documents nécessaires seront fournis aux administrés et au point de vente adhérent.

ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention a une durée de 3 ans.

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE VERSEMENT

Le versement sera effectué sur le compte bancaire ouvert au nom du point de vente :

Titulaire du compte
Code banque Code guichet N° du compte Clé Rib.....
Nom de la banque Adresse de la banque

Le paiement se fera uniquement sur présentation des pièces justificatives suivantes : le formulaire rempli par l'administré et le point de vente, validé par la CCCL ceci accompagné d'une copie de la facture de la vente.

ARTICLE 6 : RESILIATION

La convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire du point de vente.

Par ailleurs, la CCCL se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment à la présente convention, en cas de non respect de l'une de ses clauses ou de l'une des clauses de l'un de ses avenants dès lors que dès le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par la CCCL par lettre recommandée avec accusée de réception, le point de vente n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans préavis en cas de faute lourde.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant signé par les parties.

ARTICLE 8 : ENTREE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION

La présente convention entrera en vigueur dès sa signature par les parties et prendra fin après accomplissement de toutes les formalités prévues dans la présente convention.

ARTICLE 9 : LITIGES

Tout litige intervenant au cours de la période de validité de la présente convention pourra être porté devant le tribunal administratif de Cayenne.

ARTICLE 10 - RESPONSABILITE – ASSURANCES

Les activités du point de vente sont placées sous sa responsabilité exclusive.

Le point de vente devra souscrire tout contrat d'assurance de façon à ce que la CCCL ne puisse être recherchée ou inquiétée.

**Le Président de la Communauté
de Communes du Centre de Littoral**

Le Responsable du point de vente

Rodolphe ALEXANDRE

A - Contexte

Chaque année 55 800 000 couches jetables sont utilisées soit 13 000 tonnes de déchets de ce type par an. La mise en place et la promotion de l'achat de couches lavables au sein des 30 500 familles ayant au moins un enfant entre 0 et 2 ans ½ présentes sur le territoire diviserait par 60 le tonnage de ces déchets.

Ce programme s'inscrit également dans le contexte régional et national suivant :

- PDEDMA
- Plan national de prévention des déchets relayé par l'ADEME (initié en 2004)
- Grenelle de l'environnement.

B - Description de l'opération

OBJECTIFS :

- Encourager l'usage des couches lavables auprès des familles
- Générer des premiers retours d'expérience induisant une meilleure identification et appropriation d'un changement de mentalité et d'habitudes
- Promouvoir et développer les filières locales de ventes des couches lavables en suscitant une demande de plus en plus importante.

LES OUTILS

➔ Des supports de sensibilisation réalisés – Dépliant, Affiches - 2011



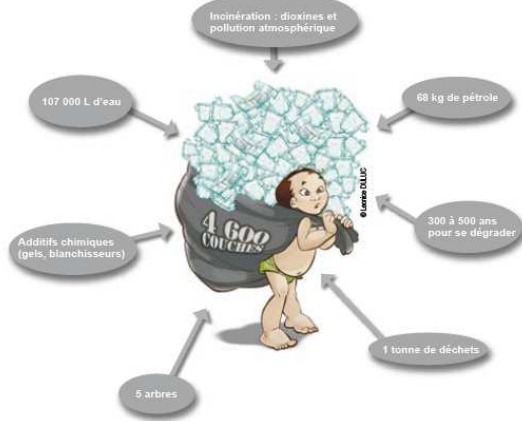


Du jetable au durable avec les couches lavables !

Par la CCCL.

Les couches jetables... Une montagne de déchets !

De sa naissance à la propreté, un enfant a besoin de 5 couches en moyenne par jour. Pendant 2 ans ½, bébé utilisera plus de 4 600 couches. En Guyane il y a 30 500 familles ayant au moins un enfant entre 0 et 2 ans ½. Plus de 55 800 000 couches sont jetées par an, soit plus de 140 000 000 couches sur 2 ans ½. 55 800 000 couches soit 13 000 tonnes de déchets/an : un énorme gaspillage de matières, d'énergie et d'argent !



Les couches jetables... Un produit dangereux ?!

Avec quoi sont fabriquées les couches culottes ? Que contiennent-elles ? Ne cherchez pas sur le paquet, ce n'est pas indiqué. La composition des couches jetables est loin d'être transparente... Et pour cause, elles sont constituées de nombreux produits chimiques. Du polyacrylate de sodium, du benzol, du tributyl étain, des furanes et de la dioxine, autant de produits toxiques et cancérigènes fortement susceptibles de causer des allergies graves, et des perturbations du système hormonal et immunitaire. Les couches jetables sont un vrai fléau et une menace pour nos enfants !

Les couches lavables... le vrai progrès !

Pour la santé et le confort de bébé

Les couches lavables modernes sont saines et efficaces. Fabriquées essentiellement avec des tissus naturels, elles sont confortables et douces. Etanchées à l'eau mais pas à l'air qui circule à travers les fibres textiles, elles laissent respirer la peau et la protègent. Elles réduisent considérablement les allergies et l'apparition d'érythème fessier ainsi que les risques de sécheresse dus à la chaleur provoquée par la composition des couches jetables.

Protection de l'environnement Qui pèse le plus

Couches lavables contre couches jetables

- 80 fois moins de déchets que les jetables,
- 2,5 fois moins d'eau utilisée,
- 90 fois moins de matières renouvelables consommées,
- 8 fois moins de ressources gaspillées.

Au total ce sont 800 kg de déchets évités par enfant et par an.

Pour votre porte-monnaie Stoppez les fuites !

Les couches lavables sont un investissement très vite rentable !

Jusqu'à la propreté, un enfant va mettre environ 4 600 fois une couche.

Couches lavables Kit de 20 couches	Couches jetables à 800 couches	
Achat initial :	Moyenne gamme	Haut de gamme
250 à 350 € / enfant		
Entretien :		
lavage et séchage :	0,23 €	0,52 €
150 € / enfant sur 2 an ½		
Total	1 058 €	2 392 €

Couches lavables	1 ^{er} enfant	500 €
	2 ^e enfant	500 €
Couches jetables	1 ^{er} enfant	2 000 €
	2 ^e enfant	2 000 €

Pour plus de renseignements, contactez la CCCL

Service Environnement - Déchets

Points de vente - Réunions d'informations - Ateliers éco-citoyens sur les couches lavables
N°Vert 0800 28 28 00
www.cccl-guyane.fr

Chemin la Chaumière - Quartier Balata - BP 0286 - 07 351 MATOURY
Standard : 0594.28.28.28 - Télécopie : 0594.28.28.20



Comment ça marche ?

Pratiques et confortables

Les selles sont récupérées grâce au voile de tissu et jetées aux toilettes. Les couches peuvent être stockées dans un seau hermétique, en attendant d'être lavées entre 40°C et 60°C.



➔ Aide à l'agencement d'un coin promo « couches lavables » (kakémono, affiches...etc.).

C - PROCEDURE

C.1. NOTICE EXPLICATIVE

Etapes	Consignes
Etape 1 : Demande de l'administré	<p>➔ Un formulaire sera disponible à la CCCL (accueil, site Internet) et auprès des différents points de vente (accueil et site Internet). Le bénéficiaire devra le remplir, le signer et joindre les pièces justificatives indiquées sur le formulaire.</p> <p>➔ Le bénéficiaire aura la possibilité de le remettre directement à la CCCL ou dans le point de vente. Si le formulaire et les pièces justificatives sont remis au point de vente, un agent de la CCCL viendra les récupérer. Ceci afin d'éviter une production inutile de papier.</p>
Etape 2 : Validation CCCL	<p>➔ La CCCL enregistre la demande, s'assure qu'il n'y a pas de demande en cours liée au même administré, valide le formulaire, le signe et le retourne au point de vente. Les pièces justificatives sont conservées par la CCCL.</p>
Etape 3 : Transaction point de vente	<p>➔ Le point de vente ne pourra délivrer le kit et appliquer la réduction uniquement sur la base d'un formulaire validé par la CCCL. Une fois le kit vendu, le point de vente renvoie le formulaire signé et accompagné d'une copie de la facture de l'achat afin que la CCCL procède au paiement direct des 50% dont le plafond est fixé à 300 euros.</p>

C.2. LE FORMULAIRE TYPE

D – DETAILS DES KITS

Kit de base	Kit Taille Universelle		Kit Taille S		Kit Taille L		Kit Taille XL
	<u>S1</u>	<u>S2</u>	<u>S1</u>	<u>S2</u>	<u>S1</u>	<u>S2</u>	<u>S1 / S2</u>
S1 : ménage avec sèche linge S2 : ménage sans sèche linge							
Couches	16	24	16	24	16	24	8
Double couches	6	10	6	10	6	10	
Lingettes	30	40	30	40			
Rouleau de papier de protection	2	2	2	2	2	2	
Seau - 25L	1	1	1	1			
Filet - 25 L	1	1	1	1			
Voiles bébé au sec	5	5	5	5			
Culotte de protection	3 en taille S 3 en taille M				3 en taille L		3 en taille XL
Accessoires en option 50% de réduction lors de l'achat du kit de base							
Petit sac de transport pour couches mouillées	1	1	1	1	1	1	1
Grand sac de transport	1	1	1	1	1	1	1
Huile essentielle lavande	1	1	1	1	1	1	1
Lessive bio 1 litre	1	1	1	1	1	1	1
Lessive bio 5 litres	1	1	1	1	1	1	1
Sel détachant 2kg	1	1	1	1	1	1	1
Savon fiel 250 ml	1	1	1	1	1	1	1
Guide – Edition La Plage	1	1	1	1	1	1	1
Huile essentielle arbre à thé	1	1	1	1	1	1	1
Culotte de protection COULEUR - Fermeture à pression	1	1	1	1	1	1	1
Lingettes					30	40	1
Seau - 25L					1	1	1
Filet - 25 L					1	1	1
Doubles couches							6
Rouleau de protection							2

D.1. STOCK A PREVOIR

Kit à commander	Quantité
Taille universelle	10
Taille S	5
Taille L	5
Taille XL	5
Total	25 kits

E - EVALUATION - SUIVI

L'évaluation et le suivi de l'opération se feront par l'analyse statistique des ventes réalisées.

Les indicateurs quantitatifs suivants seront également mis en place :

- Nombre de kits vendus
 - Nombre d'opération de communication
 - Nombre d'outils réalisés
 - Nombre de réunion d'information
 - Nombre de partenariat avec les différents points de vente existants
 - Nombre de personnes formées
- ...ETC.

F - COMMUNICATION SUR LE PARTENARIAT

Cette opération fait l'objet d'un partenariat technique et financier entre la CCCL et l'ADEME et les fonds européens. Les documents (par exemple : affiches, fiches d'inscription, power-point de formation, bilans, mail de présentation du programme, communiqués de presse, etc.) réalisés et diffusés à votre initiative dans le cadre de cette convention devront signaler explicitement les logos des partenaires financiers (CCCL, ADEME, EUROPE).